



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2024-01008

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2024

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2024-01-02-00022 - Arrêté portant délégation de signature (1 page)	Page 3
37-2024-01-02-00023 - Arrêté portant délégation de signature (1 page)	Page 5
37-2024-01-02-00024 - Arrêté portant délégation de signature (1 page)	Page 7

Préfecture d'Indre et Loire

37-2024-01-02-00022

Arrêté portant délégation de signature

PROCURATION SOUS SEING PRIVÉ

***A donner par les Comptables des Finances publiques
à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents***

Le soussigné Stéphane CLEMOT
Comptable Public, Responsable du SGC de Joué-Lès-Tours

Déclare constituer pour son mandataire spécial et général
M.Gwendal BOURHIS, inspecteur des Finances publiques

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour lui et en son nom, le SGC de Joué-Lès-Tours

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration, d'opérer à la Direction départementale des Finances publiques les versements aux époques prescrites, de signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du SGC de Joué-Lès-Tours

Entendant ainsi transmettre à M.Gwendal BOURHIS
tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

La présente décision prend effet à compter du 02/01/2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Joué-les-Tours, le

SIGNATURE DU MANDATAIRE :

signé

SIGNATURE DU MANDANT : (1)

Bon pour pouvoir *signé*

1 Faire précéder la signature des mots : Bon pour pouvoir

Préfecture d'Indre et Loire

37-2024-01-02-00023

Arrêté portant délégation de signature

PROCURATION SOUS SEING PRIVÉ

***A donner par les Comptables des Finances publiques
à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents***

Le soussigné Stéphane CLEMOT
Comptable Public, Responsable du SGC de Joué-Lès-Tours

Déclare constituer pour son mandataire spécial et général
M.Ivan SAUVAGE, inspecteur des Finances publiques

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour lui et en son nom, le SGC de Joué-Lès-Tours

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration, d'opérer à la Direction départementale des Finances publiques les versements aux époques prescrites, de signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du SGC de Joué-Lès-Tours

Entendant ainsi transmettre à M.Ivan SAUVAGE
tous les pouvoirs suffisants pour qu'il puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

La présente décision prend effet à compter du 02/01/2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Joué-les-Tours, le

SIGNATURE DU MANDATAIRE :

signé

SIGNATURE DU MANDANT : (1)

Bon pour pouvoir *signé*

1 Faire précéder la signature des mots : Bon pour pouvoir

Préfecture d'Indre et Loire

37-2024-01-02-00024

Arrêté portant délégation de signature

PROCURATION SOUS SEING PRIVÉ

***A donner par les Comptables des Finances publiques
à leurs fondés de pouvoirs temporaires ou permanents***

Le soussigné Stéphane CLEMOT
Comptable Public, Responsable du SGC de Joué-Lès-Tours

Déclare constituer pour son mandataire spécial et général
Madame Murielle LAURENT, inspectrice des Finances publiques

Lui donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour lui et en son nom, le SGC de Joué-Lès-Tours

D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration, d'opérer à la Direction départementale des Finances publiques les versements aux époques prescrites, de signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives.

En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du SGC de Joué-Lès-Tours

Entendant ainsi transmettre à Madame Murielle LAURENT
tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

La présente décision prend effet à compter du 02/01/2024 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Joué-les-Tours,

SIGNATURE DU MANDATAIRE :

signé

SIGNATURE DU MANDANT : (1)

Bon pour pouvoir *signé*

1 Faire précéder la signature des mots : Bon pour pouvoir